

Arbre isolé (924)

SPB (Qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique de niveau 2 selon OPD
<ul style="list-style-type: none"> - Chênes, Ormes, Tilleuls, Saules, Arbres fruitiers haute-tige, Conifères et autres arbres indigènes - Au minimum 10 m entre 2 arbres imputables - Pas de fumure au pied de l'arbre et dans un rayon de 3 m au moins - Produits phytosanitaires interdits 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres pour le moins constant durant toute la durée du réseau. Les arbres tombés ou abattus doivent être remplacés jusqu'au 1^{er} mai suivant - Minimum 1 site de nidification naturel (au moins la taille d'un poing) ou artificiel (nichoir adapté aux espèces cibles) par tranche de 10 arbres - En terre assolée, laisser 20 m² en herbe au pied de l'arbre, à faucher une fois par année au plus tôt à la date de fauche des prairies extensives. Sur les surfaces herbagères permanentes, mise en place d'un tas de branches ou de pierres au pied de l'arbre <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbre mort laissé sur pied pour autant que la sécurité ne soit pas mise en jeu. Reste imputable si diamètre supérieur à 20 cm à hauteur de poitrine et reconnaissable en tant qu'arbre - Nichoirs artificiels nettoyés en hiver jusqu'au 31 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de qualité écologique possible

Réseau Ecologique Vallée de la Sorne. Période 2018-2025.

Plantes indicatrices	Chênes, Ormes, Tilleuls, Saules, etc.
Espèces concernées	<i>Apis mellifera</i> / <i>Osmis cornuta</i> / <i>Eucera nigriscens</i> (Abeilles domestique et sauvages) <i>Jynx torquilla</i> (Torcol fourmillier) <i>Picus viridis</i> (Pic vert) <i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Rougequeue à front blanc)
Justification de la mesure	
Les arbres jouent un rôle majeur dans le cycle de vie de nombreux oiseaux. Ils sont souvent « garde-manger », « maison » ou encore « tour d'observation »	

Version: Vallée de la Sorne, novembre 2017